

SOCIETE 5D HABITAT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000.00 euros
Siège social : 158 rue du docteur Charrière 97430 le Tampon
Siren : 981 460 975
R.C.S. Saint-pierre-de-la-Réunion

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15/03/2025

Le 15/03/2025, à 15h00, les associés de la société 5D HABITAT se sont réunis à Saint-Paul, 4 bis impasse Mafate 97460, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception par le *Gérant*.

L'assemblée est présidée par Sébastien DIJOUX, gérant.

Sont présents : Sébastien DIJOUX, détenant 156 parts/300, Simon DIJOUX détenant 72 parts/300, Christelle DIJOUX détenant 72 parts/300.

Soit au total 3 associés présents, totalisant 300 parts sur les 300 parts composant le capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Il rappelle l'ordre du jour (transfert du siège social et modification des statuts) et dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport du *gérant*
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- La feuille de présence

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dans les délais prescrits par la Loi et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport. Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport du *gérant*, de transférer le siège social du 158 rue du docteur Charrières 97 430 le Tampon au 516 rue Hubert Delisle 97430 le Tampon à compter du 15 mars 2025.

L'article *numéro 4* des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à 516 rue Hubert Delisle 97430 le Tampon. »

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à *l'unanimité*.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Sébastien DIJOUX, gérant, pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.



DS

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant.

Sébastien DIJOUX

